

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
L'agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
CAHORS. — D.	Omnibus.	Poste.	PARIS. — D.	Omnibus.	Poste.	CAHORS. — D.	Omnibus.	Poste.	TOULOUSE. D.	Omnibus.	Poste.	CAHORS. — D.	Omnibus.	Poste.	PARIS. — D.	Omnibus.	Poste.
Mercure	6 45	12 30	Paris. — D.	9 50	7 45	CAHORS. — D.	4 42	11 30	TOULOUSE. D.	5 40	9 14	CAHORS. — D.	7 40	11 30	Paris. — D.	8 45	11 30
Parnac	6 54	14 00	— Express.	8 00	7 45	Sept-Ponts	4 53	11 11	BORDEAUX.	5 40	9 30	Sept-Ponts	7 45	11 30	— Express.	8 45	11 30
Luzach	7 3	1 34	BORDEAUX.	5 45	3 15	Cieurac	5 11	11 20	Montauban. D.	7 25	10 35	Montauban. D.	8 11	11 30	— Express.	8 45	11 30
Castelfranc.	7 18	1 47	M. Libos. — D.	8 40	3 10	Labenne	5 20	11 39	Foucaucourt.	7 40	10 49	Foucaucourt.	8 54	1 5	— Express.	8 45	11 30
Puy-l'Évêque.	7 31	1 59	Fumel.	8 48	3 18	Montpezat	5 45	12 6	Albais.	7 55	10 58	Albais.	9 17	2 10	— Express.	8 45	11 30
Sotrac-Touzac	7 53	2 18	Sotrac-Touzac	9 1	3 30	Bordeaux.	5 55	12 16	Reauville.	8 41	11 7	Reauville.	9 33	2 24	— Express.	8 45	11 30
Duravel.	8 6	2 29	Duravel.	9 10	3 39	Causade.	6 5	12 26	Causade.	8 31	11 19	Causade.	9 44	2 45	— Express.	8 45	11 30
Fumel.	8 6	2 29	Puy-l'Évêque.	9 19	3 48	Réalville.	6 13	12 34	Bordeaux.	8 46	11 30	Bordeaux.	9 58	3 10	— Express.	8 45	11 30
M. Libos. — A.	8 13	2 35	Castelfranc.	9 24	4 3	Albais.	6 22	12 43	Montpezat.	9 13	11 51	Montpezat.	10 12	3 27	— Express.	8 45	11 30
			Luzach.	9 47	4 16	Montauban. A.	6 39	1 7	Labenne.	9 39	12 9	Labenne.	10 12	3 27	— Express.	8 45	11 30
			Parnac.	9 57	4 26	BORDEAUX.	10 40	6 05	Cieurac.	9 49	12 18	Cieurac.	10 12	3 27	— Express.	8 45	11 30
			Mercure.	10 9	4 38	TOULOUSE. A.	8 46	3 55	Sept-Ponts.	10 2	12 30	Sept-Ponts.	10 12	3 27	— Express.	8 45	11 30
									CAHORS. — A.	10 12	12 37	CAHORS. — A.	10 12	3 27	— Express.	8 45	11 30

Cahors, le 3 Mars.

LE BOULANGISME

Le plébiscite tenté dimanche sur le nom du général Boulanger a été, dans la presse, l'objet de tous les commentaires et il a produit, parmi les agités du Palais-Bourbon, une émotion fort naturelle. C'est un événement qui mérite en effet de sérieuses réflexions, près de soixante mille voix se sont portées sur l'ancien ministre de la guerre qui n'était pas et qui ne pouvait pas être candidat. Il a suffi qu'un journaliste de ses amis fit quelques conférences et répandit des bulletins de vote pour provoquer ce mouvement inattendu. On croyait la popularité du héros de la gare de Lyon fort diminuée depuis son « exil » à Clermont-Ferrant.

La manifestation électorale du 26 février, tend à démontrer, au contraire, qu'il existe dans ce pays un certain courant en faveur des idées de dictature démagogique et militaire, qu'incarne à l'heure actuelle M. le général Boulanger.

L'importance et la gravité de ce péril éclatent aujourd'hui à tous les yeux. Le fantôme monarchique que les candidats républicains, opportunistes ou radicaux aiment tant à agiter, n'existe guère que dans leurs circulaires électorales ; mais le « boulangisme » n'est nullement un danger imaginaire. Un certain nombre de gens écœurés de la triste pratique du régime parlementaire et du système d'instabilité et de désordre que la Chambre perpétue depuis deux ans, rêvent au bouleversement complet d'un gouvernement qui leur cause tous les jours de nouvelles déceptions. Ce n'est pas bien entendu dans les manifestes des pré-

tendants qu'ils vont chercher un remède au fâcheux état de nos affaires. Ils se portent inconsciemment vers un homme qui a réussi, à force de réclame et de tapage, à occuper l'attention publique pendant dix-huit mois. Nous savons à quoi ont abouti dans le passé des mouvements semblables à celui que nous constatons avec un profond regret. Ils ont rendu possibles toutes les audaces et livré le gouvernement de la France à la merci d'aventuriers. L'expérience de 1851 est trop récente pour avoir été oubliée et elle vient malgré soi, à la mémoire, lorsque l'on est le témoin impartial des événements de ces derniers temps. Certes, nous ne prétendons pas que notre époque soit aussi troublée et aussi incertaine que celle qui a précédé le Coup d'Etat, auquel nous faisons allusion. Nous ne croyons pas que cette dictature militaire dont nous menacent quelques journalistes ait actuellement de chances sérieuses de succès. Mais il ne faudrait pas faire un pas de plus dans la voie de l'anarchie pour précipiter des événements qui n'apparaissent que comme un péril fort heureusement éloigné, et contre lequel il est encore temps de se garder.

Depuis sept ou huit ans, le gouvernement républicain a accumulé toutes les fautes. Après avoir déchiré le programme modéré que M. Thiers traçait avant de mourir, il a porté la main sur tous les rouages de l'Etat, bouleversé les finances, compromis la richesse nationale, détruit dans une certaine mesure la paix publique par la persécution des consciences et le mépris du droit de ses adversaires. En même temps il a fait de l'instabilité ministérielle et de l'action directe de la Chambre des députés sur l'administration, c'est-à-dire de la destruction

même du gouvernement, la règle perpétuelle de sa conduite. Cette sorte d'anarchie des pouvoirs publics a fait, sous la Chambre actuelle, des progrès effrayants. On ne cesse de se plaindre, depuis qu'elle siège, du trouble jeté dans les esprits, de la disparition de la confiance générale, de l'avilissement de l'autorité, du retard apporté non pas aux grandes réformes chimiques, mais aux réformes pratiques et urgentes. Le mal est si grand que l'opinion réclame avec persistance la dissolution.

Il faudra bien en venir à ce remède énergique mais nécessaire. Il est temps que les libéraux fassent des efforts pour réagir contre les déplorables tendances d'une partie du corps électoral attristé et découragé. Ils ne doivent pas s'attarder à de vaines querelles ni se laisser aller à de funestes divisons. Ils ont maintenant à lutter, non seulement contre le radicalisme, mais aussi contre le césarisme démagogique qui porterait le même coup à leurs intérêts et à leurs principes.

**

INFORMATIONS

AFFAIRE WILSON

JUGEMENT

Ainsi que nous l'avons annoncé par dépêche, la 10^e chambre correctionnelle, présidée par M. Villers, a rendu jeudi son jugement dans l'affaire Wilson.

Le tribunal n'a retenu que le fait Crespin de la Jeannière. Il déclare que les manœuvres à l'aide desquelles ce dernier a été amené à verser des fonds ont un caractère frauduleux et qu'il est certain qu'ils tombent sous le coup de l'article 495 du Code pénal qui punit l'escroquerie.

Wilson, dit en effet, en substance, le jugement,

— Non, déformé seulement, cela se remettra bientôt.

— Ah ! puissiez-vous dire vrai ! Mais, c'est égal, voilà une affaire qui ne me fait pas honneur, reprit-il en soupirant. Pourquoi m'avez-vous ficelé comme une carotte de tabac ? Craignez-vous donc que je fasse encore quelque sottise ?

— Si vous me promettez d'être sage, on vous détachera.

— Quand même je ne le voudrais pas, je serais bien forcé de rester tranquille, je suis plus faible qu'un enfant. D'ailleurs, j'ai mon compte, je ne bougerai pas.

Les assistants ne comprenaient rien au changement opéré si brusquement dans cet homme, qu'ils avaient vu si insolent et si emporté quelques instants auparavant.

Julian ordonna qu'on lui enlevât ses liens. Lorsqu'il se vit libre, il fit un mouvement de joie et poussa un soupir de satisfaction.

— Maintenant que je vous ai fait rendre la liberté de vos membres, consentirez-vous à répondre de bonne volonté à mes questions ?

— Oui, si je puis répondre aux demandes que vous m'adresserez.

— Qu'entendez-vous pas là ?

— Je veux dire que je répondrai, si je sais les choses que vous me demanderez.

— Bien. Dites-moi pourquoi vous êtes venu ici ?

— Un des amis du Mayor, nommé Sébastian, a disparu depuis hier au soir. Il devait aujourd'hui revenir au camp, vers quatre heures de l'après-dîner ; cet homme n'a pas reparu ; certains renseignements, recueillis je ne sais où par le Mayor, lui font supposer que Sébastian a été

n'a pas promis des démarches, mais il a fait une promesse ferme de la croix de la Légion d'honneur à M. Crespin de la Jeannière, chose qu'il n'était pas en son pouvoir de donner.

Le fait Belloc est écarté par ce motif que le caractère frauduleux des manœuvres dans la tentative dont il a été l'objet n'est pas suffisamment établi.

Enfin, en ce qui touche le fait Legrand, le tribunal considère comme constant que Legrand a été décoré par l'intermédiaire de Wilson, qui a reçu à cette occasion des sommes importantes ; mais, s'il réprouve cet acte immoral, il déclare qu'il ne constitue pas juridiquement un délit.

Le jugement, dont la lecture a duré bien près d'une heure, a provoqué des mouvements divers dans l'auditoire. Il se termine ainsi :

« Attendu qu'il y a une différence considérable dans la situation des divers prévenus ; que Dubreuil et Hébert n'ont été que des agents subalternes ; qu'ils n'ont profité et ne devaient profiter que dans une mesure très restreinte de l'acte qui leur est imputé ; qu'Hébert était l'employé de Ribaudeau, qu'il a dû nécessairement subir son influence ; qu'il n'a jamais subi de condamnation ; que tous les deux méritent l'indulgence du tribunal ; que Ribaudeau, tout en étant certainement plus coupable que Dubreuil et Hébert, était, lui aussi, dans une situation très difficile vis à vis de Wilson, à qui il devait sa position ; que sa conduite jusqu'aux faits à lui reprochés avait été bonne ; qu'il n'est donc point indigne de toute indulgence ; qu'il n'en saurait être de même pour Wilson ; que sa conduite, à raison de sa grande situation de fortune, à raison aussi et surtout de sa haute situation politique et de sa famille, est inexcusable ; qu'il a, non seulement compromis par ses agissements son honneur et sa dignité personnelle, mais que, à raison même de la position qu'il avait près du chef de l'Etat, il a offensé la conscience et la moralité publiques ; qu'il a failli même compromettre l'honneur et la dignité nationale ; que c'est donc le cas pour le tribunal de lui faire application de la loi, sans lui accorder le bénéfice des circonstances atténuantes ;

Par ces motifs :

Statuant d'abord sur les chefs de la prévention relatifs à Belloc et Legrand, dit qu'il n'y a point de délit dans les faits relevés contre les prévenus ;

arrêté par vous et que vous le gardez prisonnier dans l'hacienda.

— Après ?

— Le Mayor, fort inquiet de son ami, m'a chargé de me rendre en parlementaire à la Florida. Je ne me souciais pas de cette commission, c'était un pressentiment ; mais le Mayor n'est pas un homme auquel on puisse désobéir. Après m'avoir assuré que ma qualité de parlementaire me ferait respecter par vous, voyant que j'hésitais encore, il a pris un revolver à sa ceinture et il m'a menacé de me brûler la cervelle si je n'acceptais pas la mission dont il me chargeait ; comme je savais que je n'avais pas de grâce à espérer de lui, je partis et je suis venu ici pour mon malheur.

— Bien. Le Mayor ne vous a pas chargé de nous dire autre chose ?

— Si, voici ses propres paroles : « Je sais que Sébastian est entre les mains de don Cristoval de Cardenas ; s'il ne rend pas immédiatement la liberté à mon ami, je m'emparerai de son hacienda, j'y mettrai le feu et j'égorgerai hommes, femmes et enfants, tous les individus qui tomberont entre mes mains, et je vengerai mon ami traîtreusement assassiné par don Cristoval de Cardenas. »

— Est-ce tout ?

— C'est tout, oui, Cœur-Sombre.

— Fort bien. Où est campé le Mayor ?

— A douze lieues d'ici, à vol d'oiseau, au Canon de Marfil — au défilé d'ivoire — mais demain il doit lever le camp et se retirer à sept ou huit lieues plus loin j'ignore à quel endroit.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre)

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

LES FAUVES DES SAVANES

DEUXIÈME PARTIE

XVII

OU IL EST PROUVÉ QUE LES RÉCEPTIONS SE SUIVENT, MAIS NE SE RESSEMBLENT PAS

Tout en bavardant, nos personnages ne perdaient pas leur temps.

Julian avait fendu la manche du dolman de l'aventurier dans toute sa longueur, avait fortement serré le bras et avait pratiqué une saignée.

Mais le sang ne vint pas tout de suite.

Cependant, après quelques instants, une goutte d'un sang noir apparut à la lèvre de la blessure, puis une seconde, puis une troisième, le sang commença à couler doucement, puis plus vite, enfin il s'élança noir et écumeux.

Quelques minutes s'écoulèrent ainsi. Enfin le bandit eut un frisson qui secoua tout son corps, il poussa un soupir douloureux et ses yeux s'entr'ouvrirent faiblement.

Cependant peu à peu il revint à lui, ses lèvres tremblèrent et, après quelques efforts, il mur-

JOURNAL DU LOT

Renvoi, en conséquence, Dubreuil, Ribaudeau et Wilson de la fin de la prévention relative au fait Belloc ;

Renvoi la femme Ratazzi et Wilson des fins de la prévention relative au fait Legrand.

Et, statuant sur le chef de la prévention relatif à M. Crespin de la Jeannière :

Déclare Dubreuil, Ribaudeau et Hébert, atteints et convaincus de s'être conjointement, depuis moins de trois ans, à Paris, en employant des manœuvres frauduleuses, pour persuader l'existence d'un crédit imaginaire et de fausses entreprises, ou pour faire naître l'espoir d'un événement chimérique, fait remettre des fonds par M. Crespin de la Jeannière et avoir, ainsi esroqué, une partie de la fortune d'autrui ;

Déclare Wilson atteint et convaincu de s'être depuis moins de trois ans, à Paris, rendu complice de l'escroquerie commise par Dubreuil, Ribaudeau et Hébert, au préjudice de M. Crespin de la Jeannière, provoquant audit délit par dons ou promesses, ou donnant des instructions pour le commettre, recelant sciemment totalité ou partie des fonds obtenus audit Crespin de la Jeannière.

Faisant application à chacun en ce qui le concerne des dispositions des articles 405, 59, 60 et 62 du Code pénal, faisant également à Dubreuil, Ribaudeau et Hébert, application des dispositions de l'article 463 du même Code, à raison des circonstances atténuantes que le tribunal admet en leur faveur, condamne, etc.

La condamnation

Wilson est condamné à 2 ans de prison, 3,000 fr. d'amende, avec privation de droits civils et politiques pour cinq ans ; Ribaudeau, à 8 mois de prison ; Dubreuil, à 4 mois ; Hébert, à 1 mois.

Mme Ratazzi, est acquittée. Hébert, Dubreuil et M. Ratazzi, assistaient seuls à l'audience.

Le jugement fixé au minimum de durée de la contrainte par corps.

Le maximum de la peine d'emprisonnement édictée par l'article 405 du Code pénal est de 5 ans, et le minimum de un an, à moins de circonstances atténuantes.

Après l'audience, à peine la lecture du jugement est-elle terminée que le bruit s'élève ; les conversations deviennent bruyantes ; tout le monde se précipite vers la sortie pour porter la nouvelle au dehors. Dans les couloirs de la dixième chambre Dubreuil qui est sorti un des premiers, se démené furieusement.

On remarque, aux abords de la police correctionnelle, un déploiement de police inusitée.

Dans Paris, la nouvelle de la condamnation de Wilson produit une vive sensation. Sur les boulevards, on s'arrache les journaux.

A l'hôtel de l'avenue d'Iéna, Wilson a passé toute sa journée dans son hôtel de l'avenue d'Iéna. Aux visiteurs qu'il a reçus, il a déclaré qu'il était disposé à épouser, tous les degrés de la juridiction.

D'après les mêmes personnes, il resterait, jusqu'à la fin, dans la réserve la plus complète.

A la Chambre. — Le verdict de l'affaire Wilson-Ribaudeau et C. a été naturellement, à la Chambre, l'objet de toutes les conversations. Nous pouvons même dire qu'il a été vivement et très diversement commenté. Chose digne de remarque, sur vingt personnes, quinze au moins croyaient à un acquittement, surtout après la brillante plaidoirie de M. Lanté. Le jugement n'a donc pas laissé que de surprendre.

On se basait en effet sur cette considération qu'au point de vue strictement juridique, il était plus que difficile, sinon impossible, d'atteindre le genre de M. Grévy. A cela, les rares critiques qu'a encore au Palais-Bourbon M. Wilson, répondent que c'est précisément pour cela qu'il a été condamné, et à une peine aussi forte. Aussi s'écrient-ils à l'instar de M. de Cassagnac, à qui on demandait sa manière de voir, a répondu : « Je sais parfaitement que, légalement parlant, le complice de Ribaudeau et de M. Ratazzi pouvait ne pas être condamné ; mais moralement en était-il de même ? On m'objectera peut-être qu'il fallait l'acquitter, mais avec des considérations très sévères. Eh bien, moi, je n'admets pas un jugement comportant des considérations aussi dures qu'ils puissent être, sans une sanction grand besoin. »

M. Andrieux, questionné de son côté, a, comme M. de Cassagnac, reconnu que les juges de la première chambre ne s'étaient placés qu'au point de vue moral.

« On ne peut même pas, a-t-il ajouté, dire dans le cas actuel : Dura lex sed lex. La vérité est que les juges ont eu peur de la presse. Ils ont voulu tenir compte du mouvement d'opinion déterminé par les journaux, et ils sont allés trop loin. »

Les quatre derniers mots résument assez bien l'opinion générale. Tout le monde est

d'avis que la peine prononcée est bien sévère, surtout en regard aux peines dont ont été frappés Ribaudeau, Dubreuil et Hébert, et à l'acquittement de M. Ratazzi. Pour quelques-uns, l'exagération de la peine et la note sévère des considérants auraient été, de la part des juges, préméditées, dans le but d'amener la cour d'appel à ne pas accepter ces considérants.

Pour d'autres, au contraire, la cour ne pouvait que confirmer le jugement de la 10^e chambre, au maximum l'atténuer, mais jamais prononcer un acquittement.

Une chose sur laquelle les amis de M. Wilson insistent d'une façon particulière est la suivante : M. Villiers, président du tribunal qui a condamné Wilson, aurait été un protégé de ce dernier et lui devrait en partie son avancement.

M. Grévy et le jugement. — On lit dans le Gaulois, jeudi, à trois heures et demie, pendant que M. Jules Ferry était retenu à la Chambre, MM. Antonin Proust, Emmanuel Arène et Joseph Reinach s'étaient réunis à l'hôtel de l'avenue d'Iéna. M. Grévy les avait entourés de sa femme, sa fille et une

dame de leurs amis. Ils lui ont présenté, au nom du parti opportuniste, leurs sentiments de condoléances et lui ont exprimé l'indignation que le jugement de la 10^e chambre leur inspirait.

M. Grévy qui ne paraissait pas affecté comme au début du procès, leur a répondu : « Je vous remercie, messieurs, j'ai confiance dans les talents de la Cour d'appel pour élucider un point de droit que, sous des influences que je ne veux pas qualifier, les premiers juges ont si mal interprété. » M. Grévy a parlé un quart d'heure environ.

XIX^e Siècle. — Nous nous bornerons à constater que ce jugement fait honneur à la République et qu'il montre, malgré les imperfections de régime, que le gouvernement républicain est le seul sous lequel les scandales puissent être librement divulgués et justement réprimés.

Intransigeant. — Le jugement de haute moralité rendu, jeudi, par la 10^e chambre devant de bien à la République que lui avaient fait de mal les scandales de la maison Grévy.

Siècle. — Les amis de Wilson ne sauraient attendre M. Grévy, qui nous a rendu, au lendemain de nos désastres, l'estime et la considération de l'Europe.

Rigolo. — Wilson gardera ses deux ans de prison. Comme il ne peut être arrêté avant tous les détails d'appel et de cassation, il en sera quitte pour attendre la prescription de sa peine pendant le délai légal, qui est de cinq ans, en allant faire un petit voyage d'agrément dans ses terres d'Ecosse, où, dit-on, il a déjà préparé un home confortable.

Le Gaulois considère ce jugement comme une victoire remportée par l'opinion publique déchaînée sur tous les intérêts républicains coalisés. Il a fallu, ajoute-t-il, d'in vraisemblables incidents pour forcer la justice à s'occuper des scandales connus par tous.

L'Autorité est convaincue que la cour ne reviendra pas sur sa jurisprudence pour acquitter Wilson. Si elle était capable d'un revirement aussi prodigieux, ce ne serait plus une cour d'appel, mais une cour des miracles.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 2 mars

L'urgence des travaux du port de Cherbourg est repoussée.

On reprend le budget des affaires étrangères. M. Pierre Alype dit que nos consuls ne sont pas à la hauteur de leurs fonctions.

MM. Gerville-Réache et Flourens les défendent. Les chapitres 8 à 17 sont adoptés.

La Tunisie fournit l'occasion d'une rentrée à M. Ferry. D'après lui, c'est un pays de cocagne ; tout y est pour le mieux : l'administration, la sécurité, les importations, l'agriculture sont dans des conditions excellentes ; seul le régime douanier est à réformer.

M. de Soubeyran fait remarquer que les dépenses militaires atteignent 10 millions.

M. Leydet dit qu'on dépense sans compter pour les facultés de Lille et qu'on ne s'occupe pas des écoles professionnelles.

M. Dauterme obtient des augmentations pour son personnel, mais on lui repousse des crédits pour les chambres de commerce françaises à l'étranger.

Un fait grave. — Un journal radical du soir raconte le fait suivant, dont nous lui laissons la pleine responsabilité :

Mardi, un fait très grave s'est passé à Saint-Mihiel. Un escadron du 6^e régiment de chasseurs, comprenant une centaine d'hommes, a quitté le quartier au réveil et a pris la clef des champs. Grand émoi. Le chef d'escadrons, commandant in-primaire du régiment, est immédiatement prévenu et renvoie un escadron à la recherche des fuyards. Ce n'est qu'après huit heures de course qu'on finit par ramener tout le monde. En même temps, une dépêche était envoyée au général commandant la brigade de cavalerie du 6^e corps. Cet officier général est venu à Saint-Mihiel, où il a ordonné l'em-

prisonnement immédiat d'un certain nombre de mutins.

Quelle est la cause de cette affaire ? On dit que les chasseurs se plaignent d'être maltraités par leurs chefs. Nous ne savons si le fait est vrai. Une enquête est commencée et nous devons en attendre le résultat. L'incident cause une profonde émotion dans le pays. Saint-Mihiel est sur l'extrême frontière. On craint de voir arriver dans les conditions présentes, si une guerre éclatait, un coup de main.

CHRONIQUE LOCALE

VARIAZIONI ET RÉGIONALE

LE RESTAURANT DES OUVRIERS

Nous recevons de M. le Préfet, la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur, En vous remerciant d'avoir bien voulu accueillir et encourager l'idée d'organiser un

Bouillon destiné à venir en aide, aux ouvriers sans travail ; permettez-nous de vous soumettre un projet que nous désirons, d'accord avec la commission d'organisation, placer sous le bienveillant patronage de la population tout entière.

Créé au dernier moment le « Bouillon » qui fonctionne à la Préfecture n'est qu'un œuvre éphémère, destinée à soulager, par un moment de misère, qui se renouvellent chaque année et dont nous voudrions empêcher le retour.

Pour cela, que faut-il ? Etablir un tournant, sorte de restaurant économique, où l'ouvrier pourrait chaque jour, moyennant la plus modeste somme (10, 15 et 20 centimes), prendre un repas confortable.

C'est cette œuvre qu'il s'agit de créer, non seulement pour l'hiver prochain, mais pour toujours.

Nous y convions tous les Cadorcien ; l'été approche, les misères seront moindres, les générosités plus faciles ; et, l'appui de la presse aidant, le succès, nous en sommes convaincus, couronnera nos efforts.

Recevez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Le Préfet, Le Maire, PAYSANT, COSTES.

Que dire de cette idée, sinon que M. le préfet et M. le maire poursuivent sans trêve la solution de la question sociale et vont tout droit à l'extinction du paupérisme ? La conception du « repas confortable » à 15 centimes, mettons 25, est vraiment géniale et mérite le concours de tous les gens de cœur. Nous y applaudissons sincèrement et en appelons de tous nos vœux la réalisation prochaine.

L'ŒUVRE DU BOUILLON

2^e LISTE GÉNÉRALE DES SOUSCRIPTEURS

MM. de Gavarde, directeur des contributions directes 50 fr., Dubois, inspecteur 5 fr., Petit, contrôleur 10 fr., Bousquet, contrôleur 15 fr., Amadien, contrôleur 15 fr., Iches, contrôleur 10 fr., Bonnaud, contrôleur 5 fr., de Boisredon, surintendant 5 fr., Poujade, juge de paix 10 fr., Fournier-Lafage (rue du Lycée) 2 fr., Oscar Bonamy 10 fr., Gisbert, ancien receveur 7 fr., Delrieu (café Alsace-Lorraine) 5 fr., abbé Devèze, vicaire général de l'évêché 10 fr., Cangardel, bibliothécaire 3 fr., Souleillon, propriétaire à Cabessut 3 fr., St-Sevez, pharmacien 2 fr., Panouze, capitaine en retraite 5 fr., Astorg, ancien chef de bureau à la préfecture 2 fr., Many, procureur de la République 20 fr., Coudere, substitut 10 fr., Dardenne, trésorier général 100 fr., Castagné, percepteur 20 fr., Lafage, id. 5 fr., Laroussilh, id. (2^e versement) 3 fr., Bergongnoux, id. 20 fr., Rongier, id. 10 fr.

MM. Dubéchet, fondé de pouvoirs 3 fr., Escoffier (2^e versement) 2 fr., Caunizil 2 fr., Marceac 2 fr., Pons 2 fr., Crayssac 1 fr., Ferby 2 fr., Baffet, directeur des postes 10 fr., Dardenne, inspecteur 5 fr., Pelet, commis 4 fr., Millet 3 fr., Soulié 3 fr., Blanc 1 fr., Barbe 1 fr., Corhumel 5 fr., Becays 4 fr., Delbouis 1 fr., Montier 2 fr., Garric 2 fr., Danjean 2 fr., Ségy 2 fr., Bonnet 0,50, Hermet 0,50, Rigaud 0,50, Bouygues 1 fr., Combalbert 0,50, Alanioux 0,50, Sudreau 0,50, Dajeau 0,50, Biron 0,50.

MM. Castex 0,50, Jarnole 0,50, Bourdaria 0,50, Fabre 2 fr., Turin, agent-voyer (2^e versement) 1 fr., Lagarde (2^e versement) 0,50, Dussan (2^e versement) 1 fr., Rames (2^e versement) 4 fr., Gailhard (2^e versement) 1 fr., Conté (2^e versement) 1 fr., J. Delpoit, propriétaire à Cabessut 20 fr., Mme Marie Delpoit 3 fr., Cassagne 5 fr., Clary 2 fr., Gaillard, receveur 2 fr., Coudere 4 fr., Vincent 1 fr., Grosse 10 fr., Boisset 2 fr., Bris 10 fr., Jacques Gibert 5 fr., Louis Banreille 2 fr., Come Carayon 5 fr., Roumègue 2 fr., Luda 2 fr., Mousset 5 fr., Louis Lamelle 1 fr., Pierre Lamelle 5 fr., Augustin Talou 5 fr., Marcelin Baureille 2 fr.

MM. Jean Calmon 1 fr., Flaujac, chef de station à Cabessut 2 fr., M. Bourseuil 3 fr., Pierre Legasque 5 fr., Céliari 1 fr., Abbé Abriol, aumônier 6 fr., Le service des tabacs 50 fr. 50, Les ouvriers et les ouvrières du magasin des tabacs 9 fr. 30,

Les ouvriers de la Caisse du centime 1 fr. 35, J. Bergon, imprimeur 10 fr., Joseph Mongrelet, rue de la Barre 10 fr., Fleuret (du Gaspi) 2 fr., Proust, receveur-buraliste 3 fr., Ch. V., colleur de lettres 10 fr., Dr Cavie et sa famille 15 fr., Delpech, conseiller municipal 20 fr., Gagné, négociant 10 fr., Gabriel Blanc 10 fr., Delpoit, conseiller général 50 fr., St-Upéry, négociant, 10 fr., César Rohaut 2 fr., Elie Rivière 5 fr., Pierre Sarrot 2 fr., Bernard Clary 2 fr., Rouquet 2 fr., Alfred Andrieu 2 fr., Un socialiste 3 fr., Maurice, plâtrier 10 fr., Denegre, boulangier 2 fr., Verrail, employé des chemins de fer 2 fr., M. St-Upéry 10 fr.

MM. Joli Cœur 20 fr., Guilleré, pâtissier 5 fr., Magot, pharmacien 5 fr., Doncède, tailleur 2 fr., M. Jacquet 5 fr., Lamelle, horloger 2 fr., M. La-combe, mercier 2 fr., Moncoulié, liquoriste 5 fr., Soulié 4 fr., Nouyrit, cloutier 1 fr., Peries, professeur en retraite 10 fr., Lucien Paulin 10 fr., M. Martin 50 fr., M. Sabatié, Carriel 10 fr., Savre 10 fr., P. P. 10 fr., Baraney, conducteur des Ponts-et-Chaussées 10 fr., M. Peyrissac 10 fr., J. Couvrou 10 fr., Alazard 10 fr., Justy 2 fr., G. Lamoureux 4 fr., Bouyssou, bijoulier 5 fr., Mandelli, bijoulier 5 fr., M. Alexandre Calmes 10 fr., Trémolière 2 fr., Landrevie 5 fr., Décoros fils 5 fr., M. Lacroix 3 fr., M. Audrand-Rolland 10 fr., Marry, ferblantier 1 fr. 50.

MM. Vve Lacoste 10 fr., Vve Bayles 0,50 c., M. Capmas 3 fr., Lignon 2 fr., M. Vve Gaillard 3 fr., M. Gousset 5 fr., M. Ficat 1 fr., Dreuth (Bazar) 5 fr., Bessières 1 fr., Vayssière, pépiniériste 2 fr., G. Palame, propriétaire 5 fr., M. Gélis 2 fr., M. Dalet 5 fr., Besse 1 fr., Lasserre 2 fr., M. Jean 1 fr., Chamaree 5 fr., M. Vve Clary 2 fr., Establié 5 fr., M. Penchenat 5 fr., M. Cura 5 fr., Mazalié 2 fr., M. Soulié 0,50 c., Chevallier, sous-chef de gare 2 fr., Darigalongue, chef de gare 2 fr., le frère Directeur de l'école libre 1 fr. 50, abbé Bousby 1 fr., Auguste Combes 2 fr., R. Rozières 1 fr., M. Vargues 5 fr., M. Bris 2 fr.

MM. Fourès 0,50 c., Rigal 1 fr., M. Coudere 10 fr., Noé 5 fr., M. Sabatié 5 fr., M. Barrau 5 fr., H. Blauc 4 fr., Alibert 1 fr., Vialatte 1 fr., Rodrigues 1 fr., Parazines 1 fr., Lavergne 1 fr., Roualdès 1 fr., Castagné 0,25 c., Esclavissat 0,50 c., Calmon 0,50 c., Cabanes 0,50 c., M. Josephine Veyssat 1 fr., Layton, directeur du Journal du Lot 50 fr., Bernard, Inspecteur primaire 5 fr., Lycée (souscription du personnel et des élèves) 208 fr., Service des tabacs (supplément de versement) 3 fr., M. Vve Arrazat 2 fr., Pinot (Café de France) 5 fr.

Montant de la 2^e liste... 1.452 fr. 48
Id. de la 1^{re} liste... 2.039 90
Total... 3.492 30

Création d'une Bibliothèque populaire à Cahors.

— M. le Préfet a pris l'initiative de la création d'une bibliothèque populaire. Acet effet, une commission s'est réunie lundi soir, à huit heures, à la préfecture. Elle était composée de MM. le Préfet, Costes, maire ; Pihier, ingénieur en chef des chemins de fer ; Many, procureur de la République ; Giraudies, chef de division à la préfecture ; Combarieu, archiviste ; Rodolose, architecte départemental ; Cangardel, bibliothécaire ; Greil, négociant, et Piot, professeur.

La réunion a arrêté la création d'une bibliothèque populaire et a décidé qu'une salle de lecture serait mise à la disposition du public, et que des livres seraient prêtés à domicile, moyennant une cotisation annuelle de 5 fr.

Un Comité composé de MM. Pihier, Costes, Piot et Cangardel a été chargé d'élaborer les statuts de cette bibliothèque, qui doit fonctionner dans la quinzaine.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 20 février 1888.

Présidence de M. COMBARIEU, directeur M. le Secrétaire général dépose les publications suivantes :

- 1^o Journal d'hygiène, numéros 594, 595.
- 2^o Bulletin périodique de la société ariégeoise des sciences, lettres et arts ;
- 3^o Journal des bibliothèques populaires, numéro 256 ;
- 4^o Société de géographie, numéros 1, 2 ;
- 5^o Association horticole marcellaise ;
- 6^o Revue horticole, numéro 402 ;
- 7^o Bulletin archéologique, numéro 2.
- 8^o Les Instructions du comité des sociétés des beaux-arts des départements.

M. Laroussilh annonce qu'il a obtenu de la famille de l'auteur communication des manuscrits de M. Ange Pechméja, avec autorisation de les recopier et d'en faire le dépôt à la bibliothèque municipale de Cahors. Les œuvres inédites consistent notamment en drames, poèmes et monologues, tous remarquables par une inspiration originale et un style chatié.

M. Greil communique un document très intéressant sur une rivalité entre deux personnalités de Castelnau, MM. de Belleu et de Bonals, pendant la période révolutionnaire.

Un membre fait observer qu'un journal de la localité a publié des insinuations malveillantes contre la Société au sujet du concours de 1887.

Après examen des critiques formulées par cette feuille, la Société a unanimement déclaré que, se conformant à ses statuts, elle avait bien voulu décerner des récompenses à certains travaux méritants, mais que la constatation d'allusions politiques faites au courant de ces travaux lui interdisait de proclamer publiquement les noms des lauréats.

La séance est levée à 10 heures.
Le président, Le secrétaire adjoint, COMBARIEU, ROUGIER.

Suspension d'un maire. — Par arrêté de M. le Préfet en date du 27 février, M. Dubin, maire de Villesèque a été suspendu de ses fonctions.

Émigration. — Ces jours derniers est parti pour l'Amérique du Sud un nouveau contingent d'une trentaine de nos compatriotes. L'émigration s'accroît d'une façon inquiétante dans le département du Lot. Nos paysans et nos ouvriers foient un pays ruiné par le phylloxera.

On nous rapporte qu'à Buenos-Ayres le nombre des habitants de Cahors est assez considérable pour qu'on ait donné à une rue le nom de « rue des Cadurciens. »

Obsèques. — Mercredi matin ont eu lieu à Cahors les obsèques de M. Laffont, vicaire de la cathédrale, au milieu d'un grand concours de clergé et de fidèles. Le défunt laisse de nombreux regrets dans la paroisse où il était estimé pour son zèle d'apôtre et son affabilité. Après la cérémonie, le corps a été transporté à Linac, lieu de naissance de l'abbé Laffont.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort du colonel baron de Labeau, commandant le 4^e régiment de hussards, décédé le 17 février, à Sampigny (Meuse).

M. de Labeau appartenait au Quercy par son mariage avec M^{lle} de Verdal.

Assemblée des actionnaires de Panama. — Le rapport évalue à 654 millions la somme nécessaire pour achever le canal, et il demande l'autorisation d'émettre des obligations à lots.

L'assemblée a approuvé le rapport et a voté à l'unanimité l'autorisation sans incident.

Tribunal correctionnel de Cahors. Le tribunal correctionnel a condamné le nommé Minet Louis, âgé de 50 ans, marchand ambulancier, à un mois de prison pour vagabondage et à la rélegation.

Vol. — Le nommé Roussel Pierre, de St-Etienne, sous prétexte de présenter du papier à lettre, entra le soir dans les maisons.

C'est ainsi qu'il pénétra dans le corridor de M. Contou, huissier, rue de la Chartreuse; il trouva, suspendus au porte-manteau, deux paquets, une canne et deux parapluies qu'il emporta.

Un autre jour, il déroba un cœur de bœuf à l'étal de la boucherie de la femme Bouzaguët et le vendit à Laroque-des-Arcs.

Le tribunal condamne Roussel à 8 mois de prison.

Objet perdu. — M. Alazard, marchand de vins à Laroque, a perdu, le 1^{er} mars, un portefeuille contenant quatre billets de banque de 100 francs dans le parcours de la rue de la Liberté sur la place du Marché.

La personne qui l'aura trouvé est priée de le remettre à son propriétaire ou à la police.

Incendie. — Dimanche dernier, vers quatre heures du soir, un incendie a éclaté dans le bourg de Lissac, canton de Figeac. Malgré la promptitude des secours, la maison d'un sabotier a été complètement détruite. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

Le froid. — Il faut remonter bien loin dans nos souvenirs pour rencontrer un hiver aussi rigoureux et surtout aussi long. Nous avons eu peut-être des froids plus intenses, mais ils n'ont jamais duré aussi longtemps que cette année.

AGRICULTURE

La foire du 1^{er} mars a été assez importante; les divers marchés étaient assez bien garnis. Le cours des bœufs gras a été à peu près le même que les foires précédentes; il en a été de même des attelages.

Peu de porcs gras, livrés à bas prix; le cours des porcelets n'est pas en hausse.

1,200 moutons ou brebis ont été amenés et vendus au prix de 0 fr. 70 le kilog., poids vif.

300 hectolitres blé, livrés au prix de 19 fr. 87 l'hectolitre.

150 hectolitres de maïs, vendus au prix moyen de 12 fr. 50 l'hectolitre.

Foire de Fons. — Malgré le mauvais temps, la foire de Fons du 22 février, a été assez belle et il s'est traité beaucoup d'affaires, surtout sur les bœufs d'attelage, les bœufs gras et les moutons, les prix étaient un peu en hausse; il y avait peu de porcs, les prix sont les mêmes qu'aux foires précédentes.

Roquecor. — On nous écrit : La foire très ancienne et très renommée qui se tient annuellement à Roquecor (Tarn-et-Garonne), le 25 février, a été, cette année, fortement contrariée par le mauvais temps qui règne depuis plusieurs jours. Les habitants de la contrée qui préparaient leurs bestiaux pour les vendre à cette foire n'ont pu les écarter qu'en partie, et il n'est pas douteux que la foire du 8 mars prochain sera abondamment approvisionnée de nombreux et beaux attelages. Il paraît donc utile de prévenir les marchands de bestiaux ou autres acheteurs que le jour susvisé, ils trouveront à Roquecor tous les éléments nécessaires pour traiter de nombreuses et bonnes affaires.

Les boucheries agricoles. — Une solution de la crise du bétail. — On cherche de tous côtés les moyens d'atténuer la crise du bétail qui ruine les cultivateurs sans profit pour les consommateurs des villes.

Eh bien, la solution, la voici, à notre avis du moins : elle est due au maire de Brest, M. De-lobeau, qui a pris l'arrêté suivant dit la *Gazette des Campagnes* :

« Le maire de la ville de Brest a l'honneur d'informer les cultivateurs et éleveurs qu'à partir du mardi 6 mars 1888, un marché franc d'animaux de boucherie se tiendra les mardi et vendredi de chaque semaine, dans l'enceinte même de l'abattoir municipal, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi.

Aucun droit de place ne sera perçu pour la fréquentation de ces marchés et les cultivateurs auront la faculté d'abattre eux-mêmes leurs animaux, dans l'une des cases de l'abattoir qui sera mise à leur disposition, ce qui leur permettra de vendre leur bétail par quartiers aux marchands détaillants ou de venir vendre au détail, dans les halles et marchés d'approvisionnement de la ville. »

Voilà la vraie solution à notre avis. Que les municipalités des villes peuplées comme Brest (ville de 80 mille âmes), suivent cet exemple, les éleveurs des environs n'hésiteront pas à établir des boucheries rurales, qui enverront au marché leurs produits et les débiteront à des prix notablement inférieurs à ceux des bouchers, tout en réalisant un bénéfice raisonnable, et en favorisant le consommateur.

Le syndicat agricole de l'arrondissement de Brest a si bien compris la portée de cette mesure qu'il s'est exprimé d'adresser au maire une lettre de remerciements, par l'organe de son honoré président, M. Gardin de la Bourdonnaye.

Le syndicat a chargé une commission d'étudier les moyens d'organiser le débit des viandes, des cultivateurs syndiqués, soit à la criée, soit sur les étals du marché, en se conformant au règlement relatif à la police de l'abattoir.

Donc voilà la solution.

Créer dans toutes les villes des marchés francs aux viandes abattues. — Comment ne s'en est-on pas avisé plus tôt ?

Nous empruntons à un de nos confrères, le *Courrier de Tarn-et-Garonne*, la chronique viticole suivante :

« Les illusions, c'est comme les cheveux ; on les regrette quand on les perd.

Nous voilà quelque peu désillusionné sur l'espoir de la reconstitution des vignobles français par les cépages américains ; Nos regrets sont d'autant plus amers, que c'est par les femmes que nous vient notre désenchantement.

On a beaucoup plaisanté les personnes appartenant au beau sexe, sur leurs prétentions à exercer les professions libérales ; on s'est assez moqué des doctresses, et des brevets de capacité ambitionnés par des candidats enjonnés.

Mais la satire ne s'était pas exercée contre des femmes faisant de l'agriculture.

Quelques-unes avaient acquis une certaine notoriété ; les vignobles reconstitués de Mme de Fit-Jamés faisaient autorité en fait de renaissance viticole, les congrès retentissaient de ses communications ; Mme Poinsot, dans la Gironde, obtenait des résultats raiisselants d'innovation, dans ses bouturages et ses greffages ; Madame de Bompard publiait des brochures à sensation sur les maladies de la vigne, et principalement sur le phylloxera, définitivement tué par Madame Martel.

J'en passe... et des plus belles ? Et voilà que les espérances déjà s'évanouissent, que s'envolent les illusions qu'avaient fait naître les travaux de ces dames.

Les vignobles de Vaucluse sont dans le marasme, la greffe au coin du feu est une utopie, nous donnant 12 pour cent de réussite comme un simple banqueroutier, enfin les plants américains n'existent pas.

C'est Mme de Bompard qui l'affirme et qui pourrait bien avoir raison, à en juger par l'au-

thenticité des documents qu'elle invoque à l'appui de cette thèse désobligeante :

« Il n'y a que des plants français en Amérique, » l'herbemont c'est tout simplement du négret, l'hotello du bordelais, le cuningham de la chalosse, le triumph du vulgaire mozac.

Oh ! mes illusions !

Moi qui, naguère, faisais appel à la justice de mon pays pour défendre mes marcottes exotiques du vol et de l'iniquité !

C'étaient des plants indigènes — retour d'Amérique comme dans la Gironde, j'ai bu du Bordeaux — retour de l'Inde.

Hein, Dubreuil ?

Lasserre, qu'en dis-tu ?

C'est à désespérer de la Société d'agriculture dont le siège est rue d'Elie.

Donc, Madame de Bompard vient d'adresser au ministre de l'agriculture un rapport duquel il résulte que les vignes américaines sont françaises, et viennent de Bordeaux. Ses renseignements ont été pris aux meilleures sources, à la courtoisie des consuls américains, et lui ont permis d'établir les constatations suivantes :

Californie. Dès le commencement du siècle des jésuites espagnols plantèrent, à Santa-Barba, des vignes espagnoles, produisant un vin mauvais et non marchand.

Mexique. Il y a une quinzaine d'année, des essais de vigne du médoc réussirent, et en 1882 le consul de Bordeaux recevait du ministre de l'agriculture au Mexique ordre d'expédier du Médoc des plants et des maîtres vigneron.

Uruguay. La culture de la vigne n'a fait son apparition que depuis quelques années. Elle est d'origine française. La production du raisin est telle, qu'elle deviendra bientôt une menace sérieuse pour l'Europe.

Paraguay. On y plante des vignes bordelaises à l'aide de vigneron médocains, basques, béarnais ; la fécondité du sol est telle que sa production sera avant peu très grande.

Pérou. Il y a trois ans, le consul du Pérou faisait acheter à Bordeaux pour plusieurs millions de vin ; grâce aux vignes françaises, le Pérou se suffit depuis quelques années.

Brésil. Il en est de même pour le Brésil, qui a demandé des plants au Portugal, depuis huit ans que la vigne est cultivée.

République argentine. Les vignes sont d'origine bordelaise ; depuis 1882 nos plants sont prohibés.

Chili. La culture date de dix ans, à l'aide de cépages et de vigneron bordelais ; on s'y prépare à l'exportation.

Guatemala. La production des vignes — de même origine — dépasse les besoins du pays. Partout ailleurs, *Canada, Honduras, Colombie, etc.*, la vigne française n'a pu s'acclimater, à cause du développement des sarments qui l'épuise.

Ainsi, les plants américains sont incontestablement d'origine française. Ils ont été naturalisés comme marchandises provenant des Etats-Unis.

Et maintenant concluez, vous qui faites des conférences agricoles !

sortie de son tron ; on parlait d'elle depuis deux ans on désespérait de la voir ; pourquoi avait-elle peur oh ! la pauvre petite, comme elle avait tort. Car le public de la première s'est pâmé d'aise, en l'entendant dire toutes les jolies choses que l'auteur « du Monde où l'on s'ennuie » a semées à profusion dans sa nouvelle pièce.

Quel esprit étincelant, quel amusant moraliste que ce Pailleron ! Comme il sait vous tenir sous le charme, sans moyens violents, avec un langage qui peut être entendu de tous les spectateurs : rien de graveleux, rien d'immoral — On a ri, on a pleuré, et on entendait ce mot à la sortie, dans toutes les bouches :

« Enfin voilà donc une pièce honnête qui fait éclater le bon rire, et couler de douces larmes. Pour un succès ; c'est un gros succès. Voilà la Comédie-Française revenue aux belles soirées du « Monde où l'on s'ennuie. »

Le Soir (Duchemin). — Il semble que M. Pailleron ait voulu faire une gageure en soutenant l'attention du public avec si peu de personnages ; il a eu raison : c'est un tour de force. La pièce « La Souris » provoque chez le spectateur une émotion allant du rire jusqu'à l'attendrissement. Quel esprit plein d'élégance, de goût exquis, de sensibilité vraie. Quel parfum de bonne compagnie ! On peut dire de « La Souris » que c'est la perfection au Théâtre. Quel charme que ce rôle de Marthe — la Souris — que de grâce exquise, d'ingénuité chaste, de sensibilité touchante. Et ce rôle de Max, comme il est pris sur le vif, comme c'est bien là l'homme de quarante ans, dont le cœur se prend brusquement au contact de la jeunesse et de la poésie ! Comme on se prend à rire doucement de ce grand enfant vaincu, par le regard franc et loyal de cette jeune fille naïve, souffrant au fond du cœur d'être toujours traitée en enfant sans conséquence, et ne se rendant pas bien compte de l'amour pur qui grandit dans son cœur. C'est un gros succès pour le Théâtre-Français : et le public respire à ce soir à pleins poumons. Cette pièce nous éloigne un moment des obscénités qu'on livre si facilement aujourd'hui au public blasé de nos théâtres : en voilà pour deux cents représentations.

BOURSE. — Cours du 2 mars.

3 0/0	82 50
3 0/0 amortissable (ancien)	100 00
3 0/0 id. 1884	85 25
4 1/2 0/0 ancien	106 60
4 1/2 0/0 1883	106 70

Dernier cours du 2 mars.

Actions Orléans	1,340 00
Actions Lyon	1,262 50
Obligations Orléans 3 0/0	403 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	282 00
Obligations Lombardes (jouissance...)	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	350 00

Exemple à suivre. — Brisy (Vienne), le 2 mai 1887. — Tous les quinze jours, j'avais de fortes migraines qui m'obligeaient à me coucher ; depuis que j'ai pris de vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, je n'en ai plus ressenti. Amélie Métot, femme Lebouche, Signature légalisée. A M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

PAS BESOIN DE PARDESSUS



— J'ai beau me couvrir de fourrures, je suis toujours enrhumé. Comment diable faites-vous, si peu vêtu, pour ne pas attraper une bonne bronchite ? — C'est bien simple, je prends des Pastilles Géraudel !

Dépôt à Cahors, pharmacies VINEL, FILHOL.

A VENDRE

Un bon Piano. S'adresser au bureau du Journal.

ÉTUDE

De M^e Georges DELBREIL, licencié en droit avoué près le tribunal civil de Cahors.

ASSISTANCE JUDICIAIRE

EXTRAIT

Jugement de séparation de biens

Par jugement du Tribunal civil de Cahors, en date du vingt-sept février dernier, Louise Doumerc, épouse de Henri Calvet, sans profession, habitante et domiciliée de la commune de Catu, et pourvue de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Cahors, en date du vingt-deux décembre dernier, a été séparée de bien d'avec ledit Henri Calvet son mari, sabotier, habitant et domicilié avec elle au dit Catu.

Pour extrait certifié véritable, Cahors, le deux mars mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Le Mot d'Ordre. — « La Souris » est enfin

Bibliographie

Le BON JOURNAL illustré, paraît deux fois par semaine. Bureaux 20, rue Racine, Paris. — Sommaire du numéro 498 (1^{er} mars 1888). — Cautelle Mandès. Les Mères ennemies (suite). — Jules Mary. Les Deux Amours de Thérèse (suite). — Alphonse Daudet. Tartarin sur les Alpes (suite). — Paul Gault. L'illustré Casaubon (suite). — François Oswald. L'Assassinat de la ligne du Havre.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal des voyages. Sommaire de la 1417^e livraison (3 mars 1888). — Voyage à la Plata; trois mois de vacances, par Emile Daireaux. — 1886. — Texte et dessins inédits. — Douze gravures de D. Lancelot, et Th. Weber. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 796^e livraison (3 mars 1888). — Texte : Le fils de Valensé, par J. Girardin. — L'École de droit, par Louis Rousselet. — Le général du Maine, par M^{me} de Nanteuil. — L'enlèvement des neiges, par le Dr F. David. — Dessins de : Tofani, Renouard, Myrbach. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

St-NICOLAS, 6^e année. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, à Paris. — Sommaire du numéro 14 (1^{er} mars 1888). — Deux rivaux. Pierre Duchateau. — Ingénieur sans brevet. Eudoxie Dupuis. — Portrait du Lauréat des Dévotionnelles. — Petit frère et petite sœur. Paule de Meurers. — Sur la balançoire. Tante Nicole. — La boîte aux lettres. — La Tirelire aux devinettes. — Illustrations de A. Keller, J. Girardet, Specht, Thadée, E. Dargent, Lizzie Lawson, Gaillard, etc.

LE MUSÉE DES FAMILLES, paraissant deux fois par mois, publié dans son numéro du 1^{er} mars 1888. — Chronique, Causerie de quinzaine. — Souvenir d'automne, par Eugène Muller. — Le petit fils, par G. des Brulies. — Quelques jours en Corse, par Victorien Aury. — Une Mère, par Frédéric d'Hainaut. — L'ours et l'ange, par Jacques Porchat. — La Girafe, par Maurice Maindrion. — Mon roman, par Louise Mussat. — Le crime de Monsieur Purgon, paroles de A. Sylvestre, musique de P. Lacôme. — Correspondance et concours, par Eug. Muller. — Illustrations par A. L. Clément, E. Compton, J. Girardet, E. Dargent, F. Régamey, Specht, J. Geoffroy, Gaillard, etc., et d'après de vieilles estampes. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Française ou étrangère, parisienne ou provinciale, toute femme a un conseiller intime, un guide ami, qu'elle obéit sans discuter, chaque fois qu'il s'agit du gouvernement de sa petite personne, de l'ordon-

nancement de sa maison et même de l'éducation de ses bébés.

Elle lui demande des leçons d'élégance, d'économie, de bienfaisance; des conseils pour ses travaux, des renseignements sur tous les points qui touchent à sa toilette ou qui intéressent sa beauté. Enfin, nous n'en finirons pas si nous voulions énumérer tous les services qu'il lui rend. Cet ami si précieux c'est un journal de modes, et, parmi tous, le *Moniteur de la Mode* est celui dont les oracles font loi.

Ses dessins sont confiés aux artistes les plus habiles en ce genre, et dont les noms sont réputés depuis longues années; ses renseignements sont puisés aux sources les plus sûres et toujours donnés en premier; ses patrons, exécutés sous la direction d'une coupeuse émérite. Il s'occupe d'ameublement, de travaux indrassants et nouveaux; sa partie littéraire est due à la collaboration de nos meilleurs auteurs; une correspondance des plus soignées, tient en rapport direct la rédactrice et les abonnées, et l'on peut dire qu'il est impossible de trouver une publication plus complète au point de vue de la famille, et qui puisse, à plus juste titre, s'intituler journal du foyer.

Le *Moniteur de la Mode* paraît tous les samedis. Il est édité par Abel Goubaud, 3, rue du Quatre-Septembre, Paris. Prix de l'abonnement : Edition simple sans gravure coloriée, un an 14 fr., six mois 7 fr. 50, trois mois 4 fr.; Edition avec gravure coloriée, un an 26 fr., six mois 15 fr., trois mois 8 fr.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE

Canal Maritime de Corinthe

Souscription publique à 60,000 Obligations 6% de 500 fr.

rapportant 30 francs par an payables semestriellement les 1^{er} Avril et 1^{er} Octobre, remboursables à 500 francs en 75 ans par voie de tirages annuels à partir du 1^{er} Mars 1891.

Le produit de cette Emission, est destiné aux travaux d'achèvement du Canal et au paiement des charges résultant de l'article 46 des Statuts.

Prix d'émission : 470 fr. POUR L'OBLIGATION LIBÉRÉE A LA RÉPARTITION Jouisance du 1^{er} Avril 1888

Les Souscriptions sont payables comme suit :

25 Fr. en souscrivant.....	Fr. 25	>
65 » à la répartition, 1 ^{er} Avril 1888.	65	>
100 » le 1 ^{er} Octobre 1888 (moins les int. à 6% sur les sommes versées)	97 30	
100 » le 1 ^{er} Avril 1889	d ^e 94 30	
100 » le 1 ^{er} Octobre 1889	d ^e 91 30	
100 » le 1 ^{er} Avril 1890	d ^e 88 30	

490 Fr. Net: Jouis. 1^{er} Avr. 1890 Fr. 461 20

Faculté de libération à chaque époque de versement.

La Souscription sera ouverte le 8 Mars au Comptoir d'Escompte de Paris, à Paris, et dans ses Agences à Lyon, Marseille, Nantes et Londres et simultanément à Athènes, en Italie, à Bruxelles, Trieste et Bucharest.

Les formalités seront remplies pour l'admission à la Cote officielle.

On peut souscrire dès à présent par Correspondance.

L'ASSURANCE FINANCIÈRE

Société Mutuelle de Reconstitution des Capitaux 3, Rue Louis-le-Grand, 3 - PARIS

BONS D'ÉPARGNE

Emis à 250 Francs

Remboursement à 1000 francs garanti par des Obligations à Lots du Crédit Foncier de France

DURÉE 75 ANS - 4 TIRAGES PAR AN

Les Souscriptions seront reçues à partir du 24 Février 1888

Le prix de 250 francs sera payable de la manière suivante :

50 francs en souscrivant.

25 francs du 1^{er} au 10 de chaque mois jusqu'à complète libération.

Les libérations totales seront admises à toute époque, les titres entièrement libérés participeront seuls aux tirages.

Le premier Tirage aura lieu le 1^{er} Avril 1888

Les versements sont reçus au siège de l'Assurance Financière, 3, rue Louis-le-Grand, et chez les Agents et Correspondants de la Société.

Ces obligations seront immatriculées, numérotées par ordre, au profit exclusif des Souscripteurs de Bons qui bénéficieront de tous les avantages attachés auxdites obligations jusqu'à la sortie des Bons au tirage. — Ainsi, les Bons seront remboursés au quadruple de leur prix, soit à 1,000 francs, et les porteurs jouiront, en outre, des lots qui seront acquis aux obligations de garantie. — Tout porteur de Bons, entièrement libérés, aura le droit de requérir la délivrance d'un certificat constatant les numéros des obligations de garantie. Un Comité de six Membres désignés chaque année au sort parmi les titulaires de Bons nominatifs, sera chargé du contrôle de l'opération, concurremment avec le Conseil d'Administration.

Les Prospectus, Bulletins de Souscription, Renseignements, etc., sont adressés sur demande affranchie envoyée au Siège social ou aux Agents de la Société.

La santé rendue à tous, sans médecine, purge, ni frais.

On se rappelle la brillante saillie du Président Dupin en plein sénat: « A quoi bon les drogues ? n'avons-nous pas la délicieuse Farine de santé REVALESCIERE Du Barry, qui guérit de tous les maux ? » En effet, la REVALESCIERE a produit des cures merveilleuses; en parcourant les milliers de certificats de malades reconnaissants sauvés de maux désespérés, nous y trouvons, entre autres, ceux de S. S. feu le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur Nicolas de Russie, du célèbre professeur Dédé, guéri de huit ans de dyspepsie et de catarrhe sur la vessie, et ajoutant: « Si j'avais à choisir un remède pour n'importe quelle maladie, de l'estomac, des intestins, des nerfs, foie, poitrine, cerveau ou sang, je n'hésiterais pas un instant à préférer à toutes les drogues la REVALESCIERE Du Barry, assuré que je suis de ses résultats, j'ose dire infailibles. »

M. le curé Comperet dit: « Dieu soit béni ? La REVALESCIERE a mis fin à mes dix-huit ans de souffrances de l'estomac et des nerfs, avec fièvre, faiblesse et sueurs nocturnes. Et M. D. Ruff, propriétaire à Barr (Bas-Rhin), écrit: « La REVALESCIERE m'a guéri de quarante ans de dyspepsie, d'anémie, manque d'appétit, irrégularité des fonctions et névralgie chronique à la tête; une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. » Un extrait copieux de centaines de mille de cures d'adultes et d'enfants est envoyé gratis, sur demande par la Maison Du Barry et C^{ie}, 8, rue Castiglione, Paris, qui expédie la REVALESCIERE en boîtes de : 2 fr. 25 4 fr.; 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil. 36 fr., franco, contre mandat-poste. Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et remèdes; elle prolonge la vie de 20 à 30 ans, et est également le premier aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

40 ans de succès; aussi « La REVALESCIERE CHOCOLATÉE. » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr.

En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Dépot dans cette ville: à Cahors, M. VINEL, droguiste.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

COPRES-PORTS TOUT EN FER PIERRE HAFNER

1^{re} Médaille d'Or à l'Exposition Universelle de 1878
PARIS, 12 et 14, PASSAGE JOUFFROY, 12 et 14, PARIS
Envoi FRANCO de DESSINS et PRIX-COURANTS

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{me} SABATIÉ
CAHORS, 6 - Allées Fénélon, 6 - CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Étuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Étuves, avec soins particuliers..	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennes, etc.	1 fr. 50

Linge compris.

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

MACHINES à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

Maison spéciale d'Accouchement DIRIGÉE PAR M^{me} Angèle Raymond Gérardgeorge Maître Sage-Femme Rue des Augustins, 28, et place Ville-bourbon, 1, Montauban (T-et-G.) PREND DES PENSIONNAIRES Guérison radicale des Maladies de Matrice

La Foncière
COMPAGNIE D'ASSURANCES sur la VIE Autorisée par décret du Gouvernement Place Ventadour, à PARIS Capital social : 40 MILLIONS ASSURANCES VIE ENTIÈRE—MIXTE—TERME FIXE Ces Assurances donnent droit à une PARTICIPATION de 80% dans les BÉNÉFICES de la Compagnie Assurances Temporaires. Assurances de Survie. Assurances de Capitaux différés. RENTES VIAGÈRES S'adresser à Cahors : à MM. ESCOFFIER, 118, boulevard Gambetta; DALET, 1, allées Fénélon, agents généraux.

SANTAL DE MIDY
Pharmacien à Paris Supprime Copahu, Cubèbe et Injections, guérit en 48 heures les écoulements. Très efficace dans les maladies de la vessie, il rend claires les urines les plus troubles. Dépôt: Toutes Pharm.

SIROP de SÈVE de PIN MARITIME
Pharm. à Bordeaux. Le seul préparé avec la véritable Sève de Pin obtenue par injection des bois, guérit les rhumes, toux, gripes, catarrhes, bronchites, maux de gorge, enrhumements. DÉPOT: Toutes Pharmacies.

Le propriétaire-gérant. Layout.

GRAND ENTREPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC
67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DES COLONIES Histoire, commerce, industrie, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires dar un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} liv.

EXPOSITION CAHORS 1881
B. DOUCÈDE
Marchand tailleur à CAHORS. rue de la Liberté.